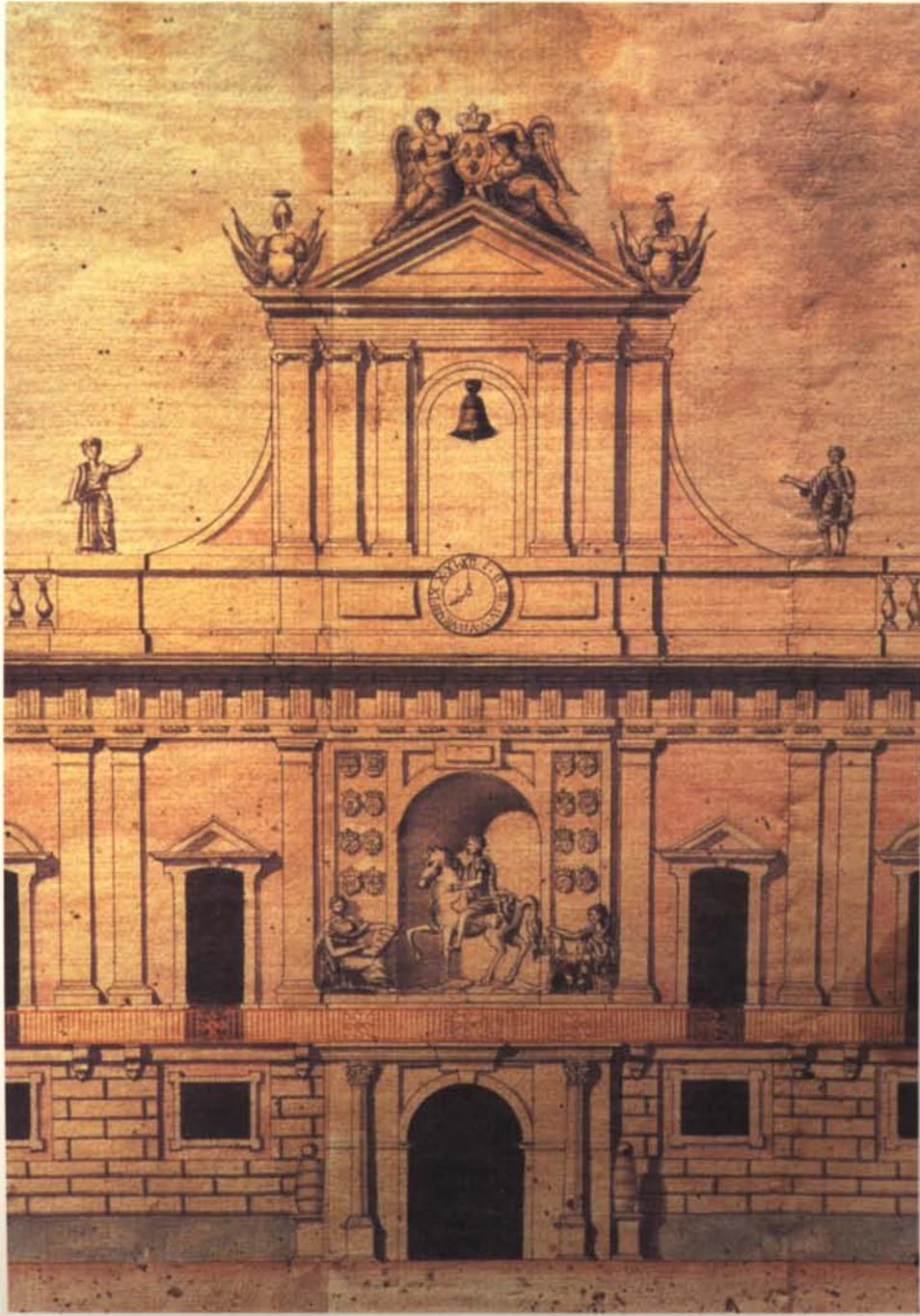


# M É M O I R E S DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE



TOME LVII - 1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME LVII

1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT

Place d'Assézat 31000 Toulouse

---

## LA RESTAURATION DU DONJON DE FALAISE

par Jean MESQUI  
Président de la Société Française d'Archéologie

*La polémique qui s'est développée autour de la « restauration » du donjon de Falaise a mis en lumière, une fois de plus, les lacunes et les erreurs d'une approche du patrimoine qui sépare, voire oppose, connaissance, conservation et restauration. Jean Mesqui en a donné une analyse claire dans la dernière livraison du Bulletin monumental paru en juin dernier (t. 155, 1997, p. 139-144). Jugeant que ce « libre propos » apportait une contribution importante au débat et méritait d'avoir l'écho le plus large, la Société Archéologique du Midi de la France, avec l'autorisation de la Société Française d'Archéologie, a décidé de le republier dans ses Mémoires.*

### **Un ensemble exceptionnel des XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, restauré dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

Le donjon de Falaise est formé par quatre tours juxtaposées les unes aux autres. La première, la plus imposante quoiqu'elle ait sans doute perdu un étage, est une tour-résidence rectangulaire à contreforts bâtie par Henri I<sup>er</sup> Beauclerc vers 1123; elle possédait un avant-corps lui-même rectangulaire à contreforts qui contenait l'escalier d'accès au premier étage, l'étage d'apparat. L'avant-corps était précédé par une petite courette étroite et longue, accolée au donjon, contenant la montée à la porte.

Cette tour-maîtresse possédait la particularité de comporter une chapelle intérieure, comme les tours de Londres et Colchester, mais de façon plus discrète, disposition qui fut reprise à Douvres par Henri II vers 1170-1180. Intérieurement, son rez-de-chaussée était séparé en deux parties inégales par un mur de refend; on ignore si cette disposition se reproduisait à l'étage supérieur, mais la comparaison avec bien des donjons anglo-normands permet de penser que cet étage supérieur, celui de la « grande salle », éclairé par de jolies fenêtres géminées, peut avoir été séparé en deux par une série d'arcades pour supporter les poutres maîtresses du plancher supérieur. Un bon exemple en existe sur le territoire national : le donjon de Beaugency. Les circulations entre niveaux étaient assurées par un escalier dans l'épaisseur du mur entre rez-de-chaussée et premier étage, et des vis entre premier étage et étage supérieur. Dans l'épaisseur d'un des murs se trouve, de façon peu usitée, une petite chambre à coucher avec cheminée, dite « chambre d'Arlette », ainsi qu'une latrine.

Une vingtaine d'années plus tard fut accolée à ce premier bâtiment une tour rectangulaire moins volumineuse, destinée certainement à agrandir les capacités résidentielles privées; puis une autre tour, encore plus petite, fut ajoutée au rentrant entre les deux premières, certainement pour accueillir des fonctions d'hygiène.

Après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, une puissante tour « philippienne » fut ajoutée à cet ensemble primitif, reliée par une courtine accueillant un couloir à herse et assommoir qui permettaient de la rendre indépendante du complexe primitif. Cette tour cylindrique, très classique dans son concept, fut surélevée pendant l'occupation anglaise de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et pourvue d'un chemin de ronde à mâchicoulis; c'est à cette époque que furent refaites les fenêtres du petit donjon, avec de belles canonnières (fig. 1).

Cet ensemble monumental exceptionnel fut entièrement restauré par l'architecte en chef des Monuments Historiques Ruprich-Robert à partir de 1863. L'architecte intervint sur l'accès : l'avant-corps, ruiné de longue date, avait laissé place à une brèche dans la muraille, et il construisit à sa place un escalier monumental pour rejoindre la porte primitive. Mais l'architecte, tout en évitant les dérives à la Viollet-le-Duc conduisant à une reconstitution, n'en accomplit pas moins un ouvrage de restauration considérable, en particulier sur les maçonneries internes. Celles-ci, qui devaient être passablement ruinées, ont été quasiment reparablement à l'époque en blocage de moellons; l'architecte reconstitua une cheminée dans la grande salle, une autre dans le petit donjon, il reprit la porte d'accès à la chapelle ainsi que les chapiteaux de celle-ci et quelques chapiteaux des fenêtres géminées.

## La restauration des années 1986-1997

Voilà quel était le monument que la ville de Falaise, l'État, la Région Basse-Normandie et le Conseil Général du Calvados décidèrent de restaurer au milieu de la décennie précédente, sur les propositions de l'architecte en chef Bruno Decaris. Le monument n'était pas en danger, selon les termes mêmes de l'étude préliminaire de 1986 (1) : mais « objets sans destination, les donjons privés de plancher et de couverture ont perdu leur vocation d'abri humain, leur identité architecturale » (2). Aussi l'architecte se fit-il promoteur d'une restauration d'un type nouveau : « Restaurer, c'était alors proposer une relecture du monument, une relecture capable de lui redonner un sens formel et symbolique, de transmettre le concept même de l'œuvre, et de le régénérer en lui apportant la vie ». On reviendra à ces généreuses intentions; mais la finalité ultime, telle que présentée à la maîtrise d'ouvrage, était la meilleure accessibilité aux touristes, suivant le concept très à la mode de la rentabilisation des monuments; il s'agissait, en rétablissant des couvertures et des planchers, un accès, de faire de Falaise le monument-phare de la Basse-Normandie, un « enjeu économique » suivant les termes de l'architecte (3). Dès l'époque transparaissait aussi dans l'étude préalable de l'architecte en chef le projet d'accueillir dans le donjon une scénographie ambitieuse destinée à faire découvrir les constructions des Normands, de la Normandie à l'Angleterre et à la Lombardie, sous l'angle de la « mystique » constructive (4). La trame de la scénographie se lit dans les différents textes déjà cités, écrits par Bruno Decaris; il s'agit de mettre en exergue la « conception métaphysique » de l'œuvre architecturale du Moyen Âge : « Pour le créateur médiéval, héritier de la doctrine pythagoricienne, c'est le nombre, le « nombre idée », qui est l'essence éternelle de la réalité. (...) La recherche du « nombre » dans le monument est un moyen d'approcher une des composantes de cette abstraction, moyen capital pour le restaurateur qui peut en dégager tout le code de composition de l'ouvrage et découvrir les rapports qui induisent l'harmonie de l'œuvre ».

Sur ces bases, un important programme de restauration a eu lieu de 1986 à 1997, chiffré à une quarantaine de millions de francs. L'accès au donjon a été entièrement modifié; l'escalier de Ruprich-Robert, démonté pour cause de non authenticité, a été remplacé par une construction de béton gris foncé restituant les volumes hypothétiques de l'avant-corps sur les fondations duquel elle s'appuie (fig. 2); il est précédé d'un mur aux merlons suggérés par des plaques métalliques, mur percé d'une porte où s'articule un pont-levis à flèche métallique et plancher de même matériau. Moins visible, un second pont-levis tout aussi métallique, précédé par une herse métallique encore, est ménagé dans la petite face postérieure de l'avant-corps.

La polémique actuelle porte essentiellement sur cette partie, très visible, de la restauration. À la décharge de l'architecte en chef, on peut noter que la construction de cet ouvrage a été précédée par une étude préalable de qualité; l'architecte a fort bien relevé les dispositifs d'avant-corps conservés en France et outre-Manche, et la

1. Je remercie Bruno Decaris d'avoir bien voulu me communiquer de façon très aimable, en totale transparence, l'essentiel des documents qu'il a présentés aux instances administratives. Je le remercie également de m'avoir longuement reçu pour m'expliquer les partis de la restauration; même si cet article fait largement part de mes désaccords, je rends hommage à son accueil et à sa bonne volonté dans une situation peu facile pour lui.

2. B. Decaris, « Les donjons de Falaise : une relecture pour un monument à l'abandon », dans Ministère de la Culture – Direction du patrimoine, *Faut-il restaurer les ruines*, Paris, Picard, 1990, p. 270-274 (*Entretiens du patrimoine*, novembre 1990, Mémorial de Caen).

3. B. Decaris, « Le château de Falaise », dans *Monuments Historiques*, n° 159, 1988, p. 17-32.

4. Ces intentions apparaissent dans l'étude préliminaire.



FIG. 1. VUE GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE DES DONJONS DE FALAISE.  
À gauche, la tour Talbot construite par Philippe-Auguste. À droite, la tour maîtresse primitive,  
avec l'avant-corps construit par Bruno Decaris.

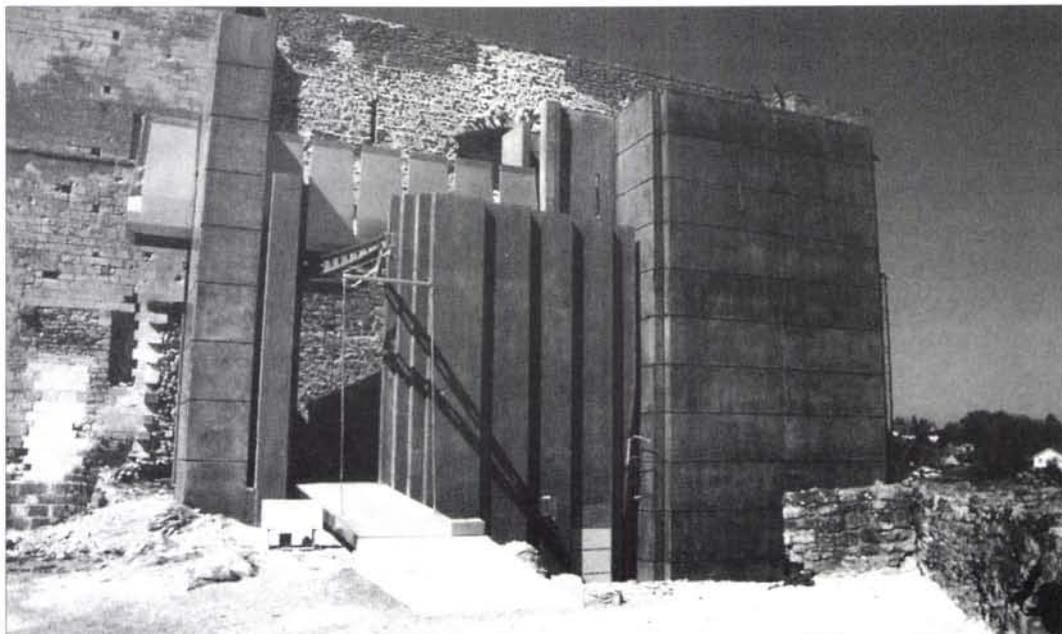


FIG. 2. VUE RAPPROCHÉE DE L'AVANT-CORPS REMPLAÇANT L'ESCALIER DE RUPRICH-ROBERT.

synthèse qu'il a fournie dans son étude contribuerait de façon très opportune à l'amélioration des connaissances en ce domaine, prolongeant les analyses d'André Châtelain sur les donjons romans des pays d'Ouest, seule synthèse existant à l'époque en France. Au demeurant, l'ensemble des relevés que l'architecte a consacrés au site dans ses études sont excellents; s'ils ne peuvent se substituer à une étude archéologique complète de l'élévation, ils en constituent au moins une base solide, avec des analyses de maçonneries très intéressantes sur la totalité de l'enceinte du château, et sur le donjon lui-même.

Cette étude et les propositions de restitution de l'architecte eussent dû se cantonner à une publication; car le parti retenu pour l'avant-corps, fondé sur l'une des hypothèses de restitution, néglige l'évolution chronologique d'un tel ouvrage d'entrée en présentant une vision monolithique. Mais passons sur cette réinterprétation moderne de l'ancien accès; admettons que le visiteur saura y décodifier les *signes* que lui envoie l'architecte, et laissons de côté tout jugement sur l'architecture. Au plan archéologique, l'architecte en chef met en avant aujourd'hui l'argument suivant lequel l'avant-corps bétonné ménage l'ancienne façade, puisqu'il n'y est pas collé, respectant ainsi les termes de la charte de Venise. C'est théoriquement vrai; mais on peut s'interroger sur le réalisme d'une telle argumentation; par ailleurs, ce massif bétonné s'appuie sur les fondations de l'ancien avant-corps et de son accès.

Passée la porte du donjon, l'effet de surprise est considérable. En effet, le mur de refend a été remonté sur toute la hauteur du premier étage, pour moitié en pierre, pour moitié en acier noir, scindant définitivement l'espace intérieur en deux. Si cette possibilité de refend plein n'est nullement exclue par l'étude archéologique, son affirmation exclut en revanche l'autre hypothèse d'une file d'arcades, et écrase totalement la volumétrie interne. Les murs médiévaux, certes en grande partie restaurés par Ruprich-Robert, ont été entièrement recouverts d'un enduit beige, ôtant pour l'archéologue la capacité à reconnaître les appareils de la maçonnerie; les fenêtres géminées et leurs chapiteaux sont littéralement cachés par des verres aux ferrures multiples sur lesquels ont été sablés des tracés réguliers, cercles, carrés et triangles. On retrouve ici la propension de l'architecte à mettre en avant des tracés réguliers comme unique clef de lecture du monument médiéval, au point d'occulter la simplicité de la relation entre deux arcs retombant sur une colonnette à chapiteau.

Le sol est formé de dalles de verre sombre, permettant de voir les niveaux inférieurs; la texture et le dessin même de ces dalles contribuent encore un peu plus à rendre incompréhensible au visiteur la structuration du volume intérieur.

Le couvrement de l'ensemble est, en revanche, la partie la mieux réussie; oublions un temps qu'il est fondé, dans son dessin, sur les tracés réguliers. Ces couvertures auto-portantes reposant sur une triangulation métallique diffusent une lumière douce; le pire est qu'elles ne nécessitent pas d'appui interne, et donc pas de mur de refend!

Revenons à celui-ci: il a été percé d'un escalier, dit escalier de secours, qui descend au niveau inférieur. La justification de ce percement est, une fois encore, que le mur avait été remonté par Ruprich-Robert, et que les circulations médiévales étaient malcommodes; ainsi, tout en affirmant la « mystique » de l'architecture médiévale, l'architecte en revient à la moderne et prosaïque question de la circulation de... flots de visiteurs.

Cet escalier neuf dessert, à mi-niveau, un espace semble-t-il déjà aménagé pour la projection, dans l'un des demi-volumes délimités par le mur de refend; en bas, il conduit à la base du donjon, elle-même aménagée en deux sous-niveaux. La « crypte » de la chapelle, c'est-à-dire le niveau inférieur, est désormais inaccessible au visiteur moyen, l'espace de projection de mi-niveau interdisant l'entrée; peut-on estimer qu'on y a gagné lorsque l'on voit, au travers de dalles de verre, les niveaux de fondation se confondant avec les rochers? Toute compréhension de l'espace est définitivement occultée; les circulations originelles sont abandonnées, le visiteur n'étant même pas incité à les voir et à les comprendre.

Ainsi se trouve-t-on, dès lors que l'on pénètre dans le donjon de Falaise, ou plutôt dans la tour maîtresse primitive de Falaise, à l'intérieur d'un espace banalisé, visiblement destiné à une exposition dont, pour l'instant, on ignore tout. Devait-elle être consacrée à ces signes initiatiques qui sous-tendraient la conception de tout édifice médiéval? Quoi qu'il en soit, il est bien regrettable qu'il ait fallu pour cela rendre invisibles et incompréhensibles la volumétrie et les fonctionnalités internes; car, avant d'être donjon initiatique, le donjon de Falaise était conçu pour répondre à des fonctionnalités aujourd'hui inimaginables.

Le « grand donjon » de Falaise n'est donc plus donjon de Falaise : il s'agit désormais d'un espace d'exposition, de muséographie, de scénographie sans doute, où le monument s'efface définitivement au profit de volumes conçus en fonction de critères « médiatico-culturels ». Heureusement, le « petit donjon » n'a pas été, à ce jour, trop modifié, si l'on ne tient pas compte de la suppression d'un escalier, de l'ajout d'un garde-corps massif métallique ; la tour Philippe-Auguste est, elle, intérieurement intacte jusqu'à plus ample informé, sans doute parce qu'elle était trop difficilement restructurable...

On ne s'attardera pas, enfin, sur les fantaisies – insertion de gargouilles en forme de lances d'incendie, restitution d'un parapet percé d'œilletons sur la tour Philippe-Auguste ; ce ne sont, par rapport au reste, qu'anecdotes.

## Un projet pour qui, pour quoi ?

Certes, dans cette affaire l'architecte est en cause. Bruno Decaris a déjà fait l'objet d'attaques polémiques, et mon propos n'est pas ici de les reprendre. Les attaques *ad hominem* n'ont guère de sens, lorsque le projet résulte d'une volonté politique qui avalise et justifie les projets ; le processus qui a abouti à Falaise n'est pas un processus isolé. Car la question n'est pas aujourd'hui d'attaquer l'architecte, comme trop l'ont fait : il s'agit de comprendre comment le système *patrimoine-culturel* a permis la réalisation de ce projet.

La première question que l'on peut se poser est celle du sujet et de l'objet de la démarche. Qui l'a voulue ? Qu'a-t-on voulu ? Ces questions demeurent sans réponse ; car la maîtrise d'ouvrage n'est pas très claire. Le cofinancement éloigne la responsabilité, et, quoi qu'il en soit, l'affirmation d'objectifs de « rentabilité culturelle » n'est aujourd'hui plus de mode, alors qu'elle l'était dans les années 80. Cela étant, n'eût-il pas été plus cohérent d'affirmer, dès le départ, que l'objectif était de faire des espaces intérieurs du donjon de Falaise un volume polyvalent, éventuellement dénué de toute connotation médiévale ?

Au fait, la maîtrise d'ouvrage était-elle réellement consciente du projet ? La volonté politique que j'évoquais ci-dessus n'était-elle pas plutôt du *suivisme* ? On peut légitimement se poser la question lorsque l'on sait que, tout récemment, la ville de Falaise a lancé une consultation de scénographes et de paysagistes sur... un programme d'opération. Ou alors, cette dernière phase n'est-elle qu'une mascarade destinée à justifier les partis originels ? On s'étonne en tout cas que, dans le jury de cette consultation, n'apparaisse aucun archéologue qui aurait pu apporter d'autres éclairages.

## Un projet, comment ?

Le donjon de Falaise est classé Monument Historique. Ainsi, l'on pouvait *a priori* penser que les procédures relatives aux travaux éviteraient les dérives outrancières. De fait, le projet de l'architecte en chef a été soumis à toutes les instances : la commission supérieure des Monuments Historiques, des inspecteurs et inspecteurs généraux des Monuments Historiques ont donné leur aval au projet tel qu'il s'est réalisé, outre bien sûr les bénédictions du ou des maîtres d'ouvrage.

Mais le projet s'est étalé sur plusieurs années, et on peut noter que le dossier initialement soumis à la commission supérieure n'entraîne pas dans les détails, en particulier en ce qui concerne l'avant-corps. Le projet de ce dernier ne s'est précisé qu'au cours de la décennie 90 : ainsi, lors de la présentation du projet de restauration lors des *Entretiens du patrimoine* tenus à Caen en novembre 1990, il ne fut pas question de cet avant-corps, qui n'était même pas représenté sur la maquette photographiée et publiée à l'occasion.

On ne peut incriminer la confidentialité de la procédure pour polémiquer sur le sujet ; mais on peut s'interroger sur l'absence de saisine nouvelle de la commission supérieure pour un projet aussi important dans ses implications. Les trois avis des inspecteurs sur le projet d'avant-corps qui leur a été soumis en 1994 se contentent de constater que l'avant-corps est conforme aux intentions du projet soumis en 1986 à la commission supérieure, qui n'avait, pour juger, que des esquisses de plan et des maquettes volumétriques blanches...

Aussi doit-on faire le constat, amer, que ce sujet, comme tant d'autres, se traite dans des instances administratives bien éloignées des préoccupations courantes, où le jugement s'exerce entre pairs ou apparentés, le client final – le visiteur, en l'occurrence — étant considéré comme simple consommateur, l'unité de compte étant le millier, voire la centaine de milliers des dits visiteurs.

Les études préalables, les déclarations d'intention, les programmes de restauration des donjons de Falaise n'ont eu qu'une finalité : justifier l'« enjeu économique » de la restauration et de la scénographie pour la ville. D'enjeu culturel, historique, archéologique, il n'a pas été question ; ou, plus exactement, ces thèmes, pourtant essentiels, n'ont été traités que dans une vision tronquée, déformée, de la réalité médiévale, profondément orientée par la vision « mystique et spirituelle » que l'architecte en chef a de la conception architecturale au Moyen Âge.

Dans ce contexte, comme dans d'autres, la procédure actuelle est étrangement surannée ; la commission supérieure des Monuments Historiques est d'un autre âge, le système monopolistique du patrimoine l'étant également.

### **Pour une fin des monopoles culturels, comme des autres monopoles**

Certes, les esprits les plus polémiques pourraient croire que je cherche ici à dénoncer le monopole des architectes en chef des Monuments Historiques. Il n'en est rien ; car ce que je voudrais dénoncer est tout simplement la permissivité énorme laissée par une procédure administrative pourtant rigoureuse en apparence. Peu m'importe que les architectes en chef détiennent un monopole sur la restauration ; ce qui me tient à cœur, c'est comment ils en usent, et plus généralement comment la filière administrative des Monuments Historiques exerce son rôle de tutelle culturelle.

Manifestement, la procédure actuelle n'est pas adaptée ; je ne pense pas qu'on résoudra le problème en inventant une nouvelle, plus compliquée, imposant des circuits ou des approbations supplémentaires. Car ce qui pêche, c'est tout simplement que cette procédure autorise l'architecte à travailler seul, à proposer seul, à établir seul le programme avec le ou les maîtres d'ouvrage. Seul, c'est-à-dire sans vision critique autre que celle de censeurs administratifs qui font partie, qu'on le veuille ou non, du même monde.

Deux voies peuvent s'ouvrir pour changer cela. Celle que je redoute le plus est celle du contrôle *a priori* par d'autres instances administratives quelles qu'elles soient, car elle est destructive et déresponsabilisante, et plus encore qu'elle risquerait de faire émerger une « doctrine d'État » dont on n'a nul besoin. Celle que j'appelle de tous mes vœux est celle de l'ouverture au regard extérieur, à la critique constructive, en n'hésitant pas à recourir à des compétences externes, partageant le pouvoir de proposition et d'action.

Il s'agirait, tout simplement, pour l'architecte en chef de faire intervenir dans son projet des experts extérieurs, et pour les instances administratives existantes de vérifier que le projet est partagé par de tels experts reconnus. En cela, je sais de quoi je parle : car la Société Française d'Archéologie, mais bien d'autres instances associatives ou non, regorgent de tels experts qu'il ne serait pas difficile de mobiliser.

### **Et, dans tout cela, où est la pédagogie et l'information du public ?**

Je terminerai ce libre propos en signalant une grave lacune de cette opération : le manque total d'information fournie au visiteur, et plus loin aux historiens et archéologues – d'information écrite, s'entend. La municipalité de Falaise a mis en place des guides dans le louable souci de ne pas laisser errer les visiteurs sans précaution — et sans explications – dans le monument tel qu'il se présente aujourd'hui ; ceci force à la visite guidée, et l'on peut douter que les charges induites soient longtemps supportables par la ville.

Il faut donc une information pérenne pour le visiteur, d'abord : il est inadmissible qu'une restauration d'une telle ampleur ne réserve aucun crédit à la mise en place d'une plaquette et d'explications permettant de visualiser l'état avant restauration, d'expliquer le sens et la nature des travaux effectués. Je trouve que le caractère le plus pernicieux que puisse avoir une restauration est la censure définitive qu'elle exerce sur le passé : il est indispensable que chaque

visiteur puisse juger lui-même du poids et des résultats des travaux. Ceci vaut d'ailleurs bien plus pour les innombrables petites restaurations effectuées ici et là, qui altèrent sans qu'on s'en aperçoive le monument, que pour de grandes restaurations comme celle de Falaise.

Dans le cas qui nous occupe, il me paraît incroyable qu'avec l'importance des budgets consacrés à la restauration, n'ait pas été financée une étude archéologique complète, avec sa publication, du monument. On me dira, je sais, que les maîtres d'ouvrage admettent mal ce genre de dépenses, qu'ils jugent contre-productives. Ce débat est ouvert actuellement, avec l'archéologie préventive dont l'ampleur croissante et la professionnalisation font l'objet de critiques grandissantes; aussi n'est-ce pas par une contrainte supplémentaire de type réglementaire que ceci se réglera.

Je pense, encore une fois, que c'est en valorisant le travail d'équipe, dans lequel bien des sociétaires de la Société Française d'Archéologie sont prêts à s'impliquer, que l'on pourra faire progresser les choses dans ce domaine. Aussi j'appelle de tous mes vœux cette ouverture d'esprit dont la Société Française d'Archéologie est, depuis toujours, porteuse, par son côté pluridisciplinaire et dont elle peut aussi être un vecteur, voire un acteur.